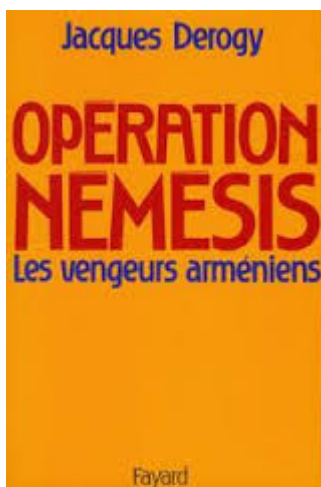


Mémoire sans justice : la réflexion de Némésis



MEMOIRE SANS JUSTICE ?

Le travail de Mémoire est mené depuis de nombreuses années par d'éminents historiens, psychiatres ou juristes qui tentent de nous faire comprendre le système génocidaire, les répercussions sur les rescapés et leurs descendants et les voies juridiques pouvant permettre d'obtenir réparation.

Chacun d'entre nous est porteur de la mémoire d'un membre de sa famille disparu lors des massacres des Arméniens entre 1915 et 1922. Une psychiatre évoquait même que tout Arménien était une sépulture pour toutes les victimes gisant dans le désert anatolien.

Ce long travail de mémoire aboutit à la reconnaissance du Génocide des Arméniens par un certain nombre de pays. Mais qu'en est-il de la Justice ?

De quelle justice parle-t-on ?

La Justice française, tout d'abord. Elle permettrait de condamner tous négationnistes affirmant au nom de la liberté d'expression que les Arméniens ne furent pas victimes d'un génocide. Il faudrait pour cela un cadre légal avec une loi contre le négationnisme enfin votée par le législateur. Mais cette loi demeure lettre morte, arguant que le politique ne peut légiférer la mémoire. Refusant les lois dites mémorielles, beaucoup de femmes et d'hommes politiques, au

demeurant très honnêtes, repoussent systématiquement tous projets ou propositions de loi en ce sens.

La justice turque, ensuite. Elle déciderait de restituer tous les biens spoliés aux Arméniens, à savoir les immeubles, les terres, les bijoux, les tableaux et l'argent, une fois que l'Etat turc aura enfin reconnu la réalité du génocide. Il s'agit là d'un doux rêve puisque même une grande partie des biens volés pendant la Seconde Guerre mondiale aux déportés juifs ne fut jamais retrouvée et donc jamais restituée.

La justice internationale, enfin. C'est celle qui après des mois d'atermoiements condamnerait une fois pour toutes les événements qui sont déroulés et qui se déroulent encore en Syrie et en Irak.

Combien de voix se sont élevées pour dénoncer les exactions commises à Kessab ?

Qui protesta avec véhémence pour fustiger les responsables du bombardement de Deir Es Zor ?

Ainsi, dans une indifférence quasi générale, deux symboles de l'histoire du peuple arménien furent la cible d'attaques honteuses.

Kessab qui fut un d'un foyer du renouveau arménien après la déportation et Deir Es Zor la sépulture des martyrs du génocide. Le génocide finissait de s'accomplir sous nos yeux, après avoir exterminé les vivants, il fallait aussi effacer toute trace des morts. Il s'agissait faire comme si ces personnes n'avaient jamais existé.

Que va-t-on commémorer alors en 2015 ?

Le centenaire du Génocide de milliers d'Arméniens, de Syriques, d'Assyro-Chaldéens, de Grecs pontiques ou bien ces massacres qui se perpétuent sous nos yeux.

Quelle justice pour le peuple arménien ? Et pour ces peuples ?

Némésis

Novembre 2014